

# LE BUDGET DE 1999



*Bâtir aujourd'hui  
pour un avenir meilleur*

## Le point sur la Prestation fiscale canadienne pour enfants

février 1999

Canada



*« Au total, nos deux budgets précédents ont consacré 1,7 milliard de dollars aux enfants des familles à faible revenu... Afin de poursuivre sur cette lancée, nous annonçons aujourd'hui que 300 millions de dollars de plus seront affectés à l'amélioration de la Prestation fiscale canadienne pour enfants pour les familles à revenu modeste et moyen. »*

Le ministre des Finances, Paul Martin  
*Le discours du budget de 1999*

## La Prestation fiscale canadienne pour enfants

Grâce à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), le gouvernement fédéral offre un support financier aux familles à revenu faible ou moyen pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants.

Cette approche est compatible avec le rôle du gouvernement qui consiste à promouvoir l'équité entre les personnes dont la situation familiale et le revenu sont différents.

Le montant de la PFCE dépend du revenu familial net et du nombre d'enfants. Revenu Canada verse les prestations chaque mois à environ 3,2 millions de familles. Plus de 80 % de tous les enfants résidant au Canada en bénéficient.



Les deux principales composantes de la PFCE sont la prestation de base et le supplément du Régime national de prestations pour enfants (RNPE). La prestation de base est versée aux familles dont le revenu ne dépasse pas 67 000 \$. Le supplément est un élément important du RNPE, une initiative fédérale-provinciale-territoriale conçue pour lutter contre la pauvreté chez les enfants. Le supplément du RNPE est destiné aux familles à faible revenu, celles dont le revenu ne dépasse pas 25 921 \$.

### **Quoi de neuf dans le budget de 1999?**

Dans le budget de 1998, le gouvernement s'est engagé à augmenter de 850 millions de dollars la contribution fédérale au RNPE. Le budget de 1999 donne suite à cet engagement en formulant des propositions précises quant à l'affectation des crédits supplémentaires. Il ajoute également 300 millions pour bonifier la prestation de base versée aux familles à revenu modeste ou moyen.

Ajoutées aux 850 millions de dollars annoncés dans le budget de 1997, ces mesures augmenteront de 2 milliards par année les sommes consacrées à la PFCE. Cela portera l'aide fédérale aux familles bénéficiant de la PFCE à près de 7 milliards de dollars d'ici juillet 2000.

Les changements annoncés dans le budget de 1999 touchent à la fois la prestation de base et le supplément :

- Le supplément maximal du RNPE sera majoré de 350 \$ au total par enfant, soit de 180 \$ en juillet 1999 et de 170 \$ en juillet 2000.
- Le montant de revenu net à partir duquel le supplément du RNPE tombera à zéro passera de 25 921 \$ à 29 590 \$ d'ici juillet 2000.



■ Le seuil de revenu net au-delà duquel la prestation de base commencera à diminuer passera de 25 921 \$ à 29 590 \$ en juillet 2000. Le seuil au-delà duquel la prestation tombera à zéro augmentera également, passant de 67 000 \$ à 70 390 \$.

### **Qu'en est-il pour les familles?**

La bonification du supplément du RNPE fera en sorte que 1,4 million de familles à faible revenu toucheront des prestations plus élevées. Grâce à ces améliorations, une famille à faible revenu avec deux enfants recevra 48 % de plus en 2000 qu'en 1996.

#### ***Exemple 1***

*Jacqueline est célibataire et mère de deux enfants. Son revenu net est de 20 000 \$.*

*En 1996, elle a reçu au total 2 540 \$ au titre de la PFCE, soit une prestation de base de 2 040 \$ et un supplément de 500 \$.*

*En 1998, Jacqueline touchait un supplément de 1 010 \$. Le total de sa PFCE était donc de 3 050 \$, soit 610 \$ de plus qu'en 1996.*

*Le budget de 1999 ajoute 700 \$ à son supplément, c'est-à-dire 350 \$ par enfant. En l'an 2000, Jacqueline sera admissible à une prestation totale de 3 750 \$, soit une prestation de base de 2 040 \$ et un supplément du RNPE de 1 710 \$.*

## Hausse du plafond de la PFCE pour les familles à faible revenu de deux enfants

|                                 | 1996  | 1998  | 2000  |
|---------------------------------|-------|-------|-------|
|                                 |       | (\$)  |       |
| Prestation de base              | 2 040 | 2 040 | 2 040 |
| Supplément du RNPE <sup>1</sup> | 500   | 1 010 | 1 710 |
| Total                           | 2 540 | 3 050 | 3 750 |

<sup>1</sup> Le supplément du RNPE s'appelait « Supplément du revenu gagné » avant d'être intégré au présent supplément, en juillet 1998.

Deux millions de familles à revenu modeste ou moyen recevront également une prestation de base plus élevée. En outre, environ 100 000 familles qui n'y sont pas admissibles à l'heure actuelle recevront une partie de la prestation de base.

### ***Exemple 2***

*Louis et Catherine ont deux enfants. Leur revenu familial net est de 35 000 \$.*

*D'ici l'an 2000, Louis et Catherine recevront une PFCE de 1 770 \$, soit 184 \$ de plus qu'en 1998.*

### ***Exemple 3***

*Éric et Christine ont deux enfants. Leur revenu familial net est de 50 000 \$.*

*D'ici l'an 2000, cette famille touchera une PFCE de 1 020 \$, soit 184 \$ de plus qu'en 1998.*



## Sommaire : plafond de la PFCE

*En date de juillet 2000*

---

(\$)

### Prestations de base

Prestation de base par enfant 1 020

Prestation supplémentaire par enfant  
à compter du troisième enfant 75

Prestation supplémentaire pour  
un enfant de moins de 7 ans 213

Revenu net au-delà duquel le montant  
de la prestation commence à diminuer 29 590

Revenu net au-delà duquel la prestation  
tombe à zéro 70 390

### Supplément du RNPE

Supplément pour le premier enfant 955

Supplément pour le deuxième enfant 755

Supplément par enfant  
à compter du troisième enfant 680

Revenu net au-delà duquel le montant  
de la prestation commence à diminuer 20 921

Revenu net au-delà duquel la prestation  
tombe à zéro 29 590

---

## Quelle est la répartition de la PFCE?

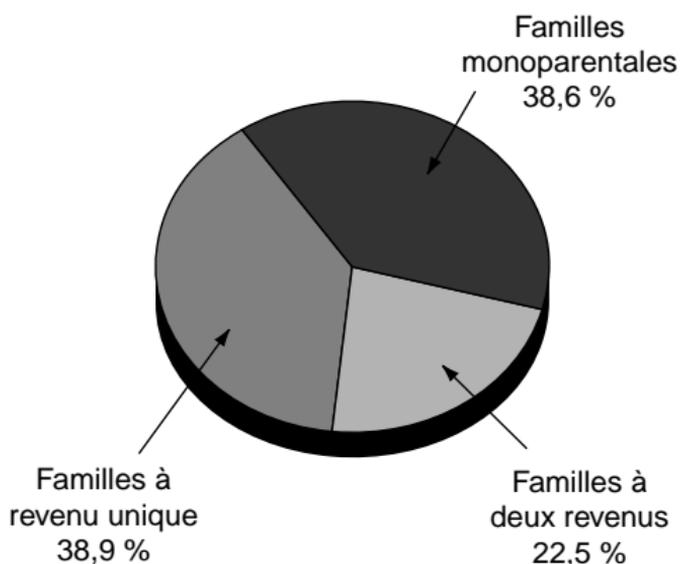
■ D'ici l'an 2000, les familles dont le revenu est inférieur à 30 000 \$ se partageront 4,6 milliards de dollars en vertu de la PFCE. En moyenne, chaque famille touchera 1 860 \$ par enfant.

■ Les familles dont le revenu est supérieur à 30 000 \$ se partageront 2,3 milliards de dollars dans le cadre de la PFCE, soit 670 \$ en moyenne par enfant.

Les familles à revenu unique et les familles monoparentales toucheront plus des trois quarts des sommes versées au titre de la PFCE.

### Bénéficiaires de la PFCE

*Pourcentage du total des prestations selon le type de famille*





*« La Prestation nationale pour enfants est une grande réalisation pour les enfants du Canada. Il s'agit d'un bon exemple de ce que les gouvernements peuvent accomplir lorsqu'ils collaborent pour améliorer les prestations et les services offerts aux familles à faible revenu. ».*

L'honorable Pierre S. Pettigrew  
Ministre du Développement  
des ressources humaines

## Le Régime national de prestations pour enfants

### **Ensemble, soutenir les familles et la lutte contre la pauvreté chez les enfants**

En 1996, le premier ministre du Canada et ses homologues des provinces et des territoires ont fait de la lutte à la pauvreté chez les enfants une priorité commune. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont mis au point le Régime national de prestations pour enfants (RNPE) pour venir en aide aux familles à faible revenu et réduire la pauvreté chez les enfants.

Auparavant, les familles dont les parents s'affranchissaient de l'aide sociale pour intégrer le marché du travail devaient renoncer à toute une série de services et de prestations financières pour leurs enfants, car ces aides étaient liées au régime d'aide sociale. Pour un grand nombre de familles à faible revenu, la crainte de perdre ces avantages pour leurs enfants constituait un obstacle de taille à l'emploi et limitait leurs possibilités d'occuper un travail rémunéré.



La mise sur pied du RNPE, en juillet 1998, a été la première étape d'une démarche visant à corriger ces problèmes. Les deux paliers de gouvernement ont lancé d'importantes initiatives coordonnées pour faire du RNPE une réalité :

■ Le gouvernement fédéral a bonifié les prestations dans le cadre de la PFCE, qui s'adressent à toutes les familles à faible revenu ayant des enfants.

■ La majoration des prestations fédérales a permis à de nombreux gouvernements provinciaux et territoriaux de réduire les allocations pour enfants prévues par leurs propres programmes d'aide sociale, tout en veillant à ce que le niveau global de soutien du revenu consenti aux familles vivant de l'aide sociale reste le même. Les économies réalisées ont été affectées à d'autres services et prestations pour les familles à faible revenu, notamment des subventions pour la garde des enfants, des programmes provinciaux de soutien du revenu pour les enfants, et des services de santé et autres services pour les familles à faible revenu qui travaillent.

La combinaison des nouveaux mécanismes fédéraux, provinciaux et territoriaux de soutien élimine les obstacles à l'emploi et améliore le niveau de vie de nombreuses familles.

À compter de juillet 1999, la deuxième étape du RNPE sera mise en œuvre conformément à ce qui précède. Les crédits supplémentaires de 850 millions de dollars consacrés à la PFCE permettront aux provinces et aux territoires d'améliorer davantage leurs propres programmes et services.



## **Service téléphonique sans frais**

Revenu Canada administre la Prestation fiscale canadienne pour enfants. On peut obtenir des précisions à ce sujet à l'un des numéros suivants :

1 800 387-1194 (français)

1 800 387-1193 (anglais)

## **Supplément d'information sur le budget de 1999**

Les documents budgétaires sont diffusés sur Internet, à l'adresse <http://www.fin.gc.ca/>

On peut également obtenir des exemplaires du présent dépliant ou des documents budgétaires auprès du

Centre de distribution  
Ministère des Finances  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0G5  
Téléphone : (613) 995-2855  
Télécopieur : (613) 996-0518

*This document is also available in English.*